

M. Cheuvreux, légataire universel de Jean-Jacques Ampère, avait appris, par M. Sauzet, les démarches faites par l'Académie auprès de l'Administration de la ville de Lyon, pour obtenir qu'une statue fût élevée au père de son ami.

Ce témoignage de vénération pour cette grande mémoire toucha vivement M. Cheuvreux, et ce motif ne fût point étranger à la détermination qu'il prit de créer dans la patrie d'Ampère une œuvre à laquelle son nom fût à jamais lié, en fondant, avec le modeste patrimoine dont il avait hérité de Jean-Jacques Ampère, le prix Ampère-Cheuvreux, en faveur d'un jeune homme sans fortune, né à Lyon ou dans le département du Rhône.

Ce fut dans la séance du 12 juin 1866, que M. Sauzet communiqua à l'Académie la lettre par laquelle M. Cheuvreux lui faisait connaître son intention. Après avoir rappelé d'abord ce que l'Académie avait voulu faire pour honorer la mémoire d'Ampère, l'orateur ajoutait :

« Il semble qu'au moment où notre Compagnie s'occupe de cette grande mémoire, ce soit cette mémoire elle-même qui vienne doter la ville d'un bienfait. »

Puis après avoir exposé, à grands traits, les bases de la nouvelle fondation, M. Sauzet demanda que pour les détails d'exécution seulement, l'examen de la lettre du généreux donateur fût renvoyé à la Commission de la statue. S'il insistait, dit-il, pour que cette Commission fût conservée, c'est parce qu'elle pouvait être appelée à reprendre sa première tâche, dans un jour prochain. Car il y avait lieu d'espérer que M. le Sénateur, chef de l'administration, qui avait regretté de ne pouvoir donner jusqu'ici un concours plus efficace au projet qui lui était soumis, trouverait dans l'acte de munificence, accompli au nom de